

ETATS FINANCIERS**AVIS DES SOCIETES****UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2005 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 18 mai 2006. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, AMC - Noureddine HAJJI.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31 décembre 2005	31 décembre 2004
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	23 822	22 945
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	166 001	104 639*
Créances sur la clientèle	3	885 119	802 132*
Portefeuille-titres commercial	4	16 708	47 786
Portefeuille d'investissement	5	61 135	58 439
Valeurs immobilisées	6	32 878	30 391
Autres actifs	7	26 491	24 956*
TOTAL ACTIF		1 212 154	1 091 288
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	73 711	94 051
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	863 250	711 933
Emprunts et ressources spéciales	10	85 023	96 658
Autres passifs	11	41 141	37 368*
TOTAL PASSIF		1 063 125	940 010
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 000	50 000
Réserves		91 984	91 004
Autres capitaux propres		39	72
Résultat reporté		2	4
Résultat de l'exercice		7 004	10 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	149 029	151 278
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 212 154	1 091 288

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir notes aux états financiers 2 & 3 & 7 & 11)

UBCI –(SUITE)–

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2004
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	209 636	184 483
Crédits documentaires	14	83 272	90 054
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		292 908	274 537
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	80 573	73 700
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	492	584
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		81 065	74 284
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	17	396 729	233 848
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		396 729	233 848

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2005
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	18	68 718	63 849*
Commissions	19	17 942	17 031*
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	6 448	5 455*
Revenus du portefeuille d'investissement	21	3 510	1 494
Total produits d'exploitation bancaire		96 618	87 829
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	22	26 198	22 265
Commissions encourues		1 584	1 224
Total charges d'exploitation bancaire		27 782	23 489
PRODUIT NET BANCAIRE		68 836	64 340
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(12 352)	(7 817)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	(355)	(414)
Autres produits d'exploitation		2 002	2 034*
Frais de personnel		(25 723)	(23 852)
Charges générales d'exploitation	25	(14 632)	(13 154)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 700)	(6 635)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 076	14 502
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	26	(661)	(104)
Impôts sur les sociétés	27	(2 411)	(4 200)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		7 004	10 198
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 004	10 198
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	0,700	0,998

*Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir notes aux états financiers 18 & 19 & 20 & 25)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PERIODE DU 1^{ER} DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2005
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		93 192	86 729
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(27 558)	(23 825)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		12 846	(11 068)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(118)	(415)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(92 344)	(58 764)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		102 027	17 914
Acquisition / Cession des titres de placement		30 973	(29 903)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(42 397)	(37 654)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		6 426	891
Impôts sur les sociétés		(5 768)	(863)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		77 279	(56 958)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		2 882	486
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(2 446)	(29 018)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(10 519)	(5 568)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(10 083)	(34 100)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission / Remboursement des emprunts		49 000	(6 000)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(11 544)	(6 081)
Dividendes versés		(9 220)	(7 920)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		28 236	(20 001)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		95 432	(111 059)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		6 827	117 886
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de d'exercice	28	102 259	6 827

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 50 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 10.000.000 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit

ACTIONNAIRES	QUANTITE	POURCENTAGE
BNP PARIBAS BDDI Participation	5 000 000	50,00%
GROUPE BEN SEDRINE	734 731	7,35%
GROUPE TAMARZISTE	1 089 664	10,90%
GROUPE BOURICHA	455 790	4,56%
GROUPE SELLAMI	518 927	5,19%

MED RACHED CHEBIL	147 739	1,48%
ALI FEKIH	115 000	1,15%
Héritiers BOUADJA	106 451	1,06%
GROUPE RIAHI	502 364	5,02%
Groupe Saad hadj KHELIFA	175 677	1,76%
PERSONNES MORALES	208 858	2,09%
PERSONNES PHYSIQUES	913 274	9,13%
PERSONNES PHYSIQUES non résidentes	22 395	0,22%
ACTIONS NON CREEES	9 130	0,09%
TOTAL	10 000 000	100%

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale N° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24. (modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999).

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pendant un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS**Composition du portefeuille titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille titres commercial :

- a) **Titres de transaction** : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) **Titres de placement** : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(i) Le portefeuille d'investissement :

- a) **Titres d'investissements** : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) **Titres de participation** : Ce sont les parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

* Pour le matériel informatique la banque a opté à un changement de méthode de calcul et de comptabilisation des amortissements matériel informatique en passant de la méthode linéaire à la méthode dégressive et ce dans le but de rattachement des charges aux produits car la durée de vie du matériel en question ne peut atteindre la durée de 7 ans.

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2005 à 4 185 KDT. A cette date, un montant de 2 726 KDT est déjà porté au passif du bilan dont 724 KDT imputés sur l'exercice 2005. Le reliquat, soit 1 459 KDT sera imputé courant les exercices à venir sur une période de 4 ans.

3.8. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2006, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite à 100% du bénéfice imposable. Dans son article 39, la loi de Finances relative à l'exercice 1999 autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté, le montant abandonné par l'UBCI est de 513 KDT.

UBCI –(SUITE)-

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

ACTIFS**Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2005 un montant de 23 822 KDT contre 22 945 KDT au 31 décembre 2004 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Caisse	8 753	7 757
Comptes ordinaires BCT	15 067	15 188
Chèques Postaux	2	-
	<u>23 822</u>	<u>22 945</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2005 un montant de 166 001 KDT contre 104 639 KDT au 31 décembre 2004 et se présente comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	99 537	42 185
Banques de dépôts	15 504	4
Banques non-résidentes	35 282	34 018
Organismes financiers spécialisés	15 280	28 126
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	398	306*
	<u>166 001</u>	<u>104 639</u>

Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Créances à la clientèle » et « Créances sur les établissements bancaires et financiers ». Ce reclassement porte sur les créances rattachées sur les crédits accordés aux organismes de leasing pour un montant de 246 KDT au 31 décembre 2005 contre 211 KDT au 31 décembre 2004. Ces créances étaient initialement présentées au niveau de la rubrique « Créances sur la clientèle » et ont été reclassées au niveau de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires et financiers ».

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	99 537				99 537
Banques de dépôts	15 504				15 504
Banques non-résidentes	35 282				35 282
Organismes financiers	1 500	4 060	9 720		15 280
* Entreprise liée : UTL	1 000	3 060	9 720		13 780
* Autres organismes financiers spécialisés	500	1 000			1 500
Créances rattachées	398				398
	<u>152 221</u>	<u>4 060</u>	<u>9 720</u>	<u>0</u>	<u>166 001</u>

- Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises, dans le cadre des appels d'offres négatifs ou des ponctions de liquidité de la Banque Centrale de Tunisie.

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2005 à 885 119 KDT contre 802 132 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Portefeuille escompte	(1)	665 656	576 256
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	110 989	111 276
Crédits sur ressources spéciales	(3)	54 924	64 387
Autres crédits à la clientèle	(4)	158 940	157 753
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		4 115	3 235*
Total brut		<u>994 624</u>	<u>912 907</u>
Provisions sur crédits à la clientèle	(5)	(109 505)	(110 775)
Total net		<u>885 119</u>	<u>802 132</u>

Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Créances à la clientèle » et « Créances sur les établissements bancaires et financiers ». Ce reclassement porte sur les créances rattachées sur les crédits accordés aux organismes de leasing pour un montant de 246 KDT au 31 décembre 2005 contre 211 KDT au 31 décembre 2004. Ces créances étaient initialement présentées au niveau de la rubrique « Créances sur la clientèle » et ont été reclassées au niveau de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires et financiers ».

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
- Portefeuille escompte	106 505	266 262	226 323	66 566	665 656
UBCI –(SUITE)- -Compte débiteur de la clientèle	110 989				110 989
-Crédits sur ressources spéciales	4 394	6 041	26 913	17 576	54 924

-Autres crédits à la clientèle	152 582	6 358	158 940
-Créances rattachées	4 115		4 115
	378 585	272 303	259 594
		84 142	994 624

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyés à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires non douteux.

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2005 à 158 940 KDT contre un solde de 157 753 KDT au 31 décembre 2004 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Total créances douteuses	(i)	162 104	162 063
Valeurs impayées		6 179	5 192
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		9 176	10 572
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	1 064	677
Agios réservés classe 2, 3, 4		(19 583)	(20 751)
		158 940	157 753

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Classe 2	7 158	1 428
Classe 3	9 334	21 392
Classe 4	126 029	118 492
	142 521	141 312

(ii) Il s'agit des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué au compte à terme ou au bon de caisse majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2004	110 775
Dotations	13 127
Reprises	(i) 14 397
Provisions au 31 décembre 2005	109 505

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées	2 993
Reprises sur créances radiées	10 775
Reprise sur créances passées par pertes	629
	14 397

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2005 un montant de 16 708 KDT contre 47 786 KDT au 31 décembre 2004 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Titres de Placement a revenu variable	794	495
Bons de trésor assimilés BTA	2 091	3 564
Bons de trésor cessibles BTC	11 704	41 512
Autres obligations	2 000	2 000
Créances rattachées au compte portefeuille-titres commercial	128	239
Total brut	16 717	47 810
Provision pour dépréciation	(9)	(24)
Total Net	16 708	47 786

UBCI -(SUITE)-

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2005 à 61 135 KDT contre 58 439 KDT au 31 décembre 2004 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Titres de participation	9 538	13 244
Parts dans les entreprises liées (i)	26 540	25 071
Titres d'investissement	25 543	20 568
Créances rattachées au compte portefeuille titres d'investissement	1 406	1 094
Total brut	63 027	59 977
Provision pour dépréciations de titres	(1 892)	(1 538)
Total Net	61 135	58 439

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 32 878 KDT au 31 décembre 2005 contre 30 391 KDT au 31 décembre 2004 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	80 262	75 707
Acquisitions	10 268	5 934
Cessions	(2 266)	(1 379)
Valeurs brutes en fin de période	88 264	80 262
Amortissements	(54 836)	(49 819)
Provisions pour dépréciation	(550)	(52)
Valeurs nettes en fin de période	32 878	30 391

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2005 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/04	Acqui / Cession	Val. Brute au 31/12/05	Amort 2004	Dotation	Reprise	Amort 2005	V. Nette au 31/12/2005
Fonds de Commerce	328	267	595	97	21	0	118	477
Immobilisations d'exploitation	18208	508	18 716	7 826	823	0	8 649	10 067
Immobilisations hors exploitation	136	428	564	82	6	0	88	476
Agencements et aménagements	13 823	1855	15 678	8 241	1 026	-42	9 225	6 440
Mobilier et Matériels	29 447	- 224	29 223	20 692	3 039	-1 680	22 051	6 831
Matériel de Transport	1 246	-265	981	1 031	107	-456	682	299
Immobilisations en Cours	1 566	2 943	4 509	0	0	0	0	4 863
Immobilisation incorporelle	15 508	2490	17 998	11 850	2 179	- 6	14 023	3 975
Total								33 428
Provisions pour dépréciation								-550
Total Général	80 262	8 002	88 264	49 819	7 201	- 2 184	54 836	32 878

Note 7 - Autres actifs.

Le solde de cette rubrique a atteint 26 491 KDT au 31 décembre 2005 contre 24 956 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Débiteurs divers (i)	20 307	18 014
Comptes de régularisation (ii)	3 873	4 698
Comptes de Stock	45	6
Siège, succursale et agences	12	4
Créances prises en charge par l'Etat	2 618	2 630
	26 855	25 352
Provision sur autres actifs	(364)	(396)*
Total net	26 491	24 956

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ». Ce reclassement porte sur des provisions (pour un montant de 396 KDT en 2004 et 364 KDT en 2005) constituées pour couvrir des éléments d'actifs. Ces provisions présentées jusqu'à l'exercice 2004 au niveau de la rubrique « autres passifs » ont été reclassées à partir de l'exercice 2005 en déduction des autres actifs.

UBCI -(SUITE)-

(i) Le compte débiteurs divers est analysé comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Prêts et avances au personnel	14 132	13 952
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	209	207

Retenue à la source	43	56
Etat, impôt et taxes (*)	1 474	-
Autres débiteurs divers	4 449	3 799
	20 307	18 014

* Pour l'exercice 2005, un trop perçus est dégagé après imputation des acomptes provisionnels sur la charge de l'impôt de l'exercice 2005.

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/05	31/12/04
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 980	2 436
Produits à recevoir	850	889
Débits à régulariser et divers	878	1 284
Compensation reçue	165	89
	3 873	4 698

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 73 711 KDT au 31 décembre 2005 contre 94 051 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

		31/12/05	31/12/04
Banques de dépôt	(i)	-	38 241
Banques d'investissement		26	
Banques non-résidentes	(ii)	71 860	54 090
Organismes financiers spécialisés	(iii)	1 540	1 658
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		285	62
		73 711	94 051

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	31/12/05	31/12/04
<u>Banques de dépôt</u>		
Comptes ordinaires	-	113
Emprunts au jour le jour et à terme	-	38 128
	-	38 241

(ii) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	31/12/05	31/12/04
<u>Banques non-résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	1 864	3 122
Emprunts au jour le jour et à terme	69 996	50 968
	71 860	54 090

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	31/12/05	31/12/04
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		
Comptes ordinaires	1 540	1 658
	1 540	1 658

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une durée résiduelle qui n'excède pas les 3 mois.

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 863 250 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 711 933 KDT au 31 décembre 2004. Il s'analyse comme suit :

		31/12/05	31/12/04
Comptes à vue	(i)	337 546	295 716
Comptes d'épargne	(ii)	241 283	225 138
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	184 463	138 655
Autres sommes dues à la clientèle		20 836	22 592
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	78 000	29 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		1 122	832
		863 250	711 933

UBCI -(SUITE)-

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
---------------------------	---	--	--------------------------	--------------

Comptes à vue	337 546			337 546
Comptes d'épargne	241 283			241 283
CAT/BC et autres produits financiers	120 832	42 163	21 468	184 463
Autres sommes dues à la clientèle	20 836			20 836
Certificat de dépôt et bons de trésor souscrit par la clientèle	74 000	2 000	2 000	78 000
Dettes rattachées	1 122			1 122
	795 619	44 163	23 468	0
				863 250

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Compagnies d'assurances	4 466	3 186
Entreprises publiques	48 027	34 687
Autres clientèles commerciales	94 182	89 941
Comptes de non-résidents	83 890	60 556
Clients particuliers	106 981	107 346
	337 546	295 716

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	201 198	187 132
Comptes d'épargne investissement		375	365
Comptes d'épargne logement		26 887	25 805
Autres	(b)	12 823	11 836
		241 283	225 138

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi-projet, et épargne voyage.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Bons de caisse	84 243	79 121
Dépôts à terme	26 665	24 785
Placements en devises	73 555	34 749
	184 463	138 655

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque.

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Entreprises étatiques	55 000	21 500
Sociétés privées	23 000	2 000
Compagnies d'Assurances	-	5 500
	78 000	29 000

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 85 023 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 96 658 KDT au 31 décembre 2004. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2005	31/12/2004
Emprunt Obligataire	20 000	20 000
Ressources Etatiques	6 476	6 813
FOPRODI	1 438	1 586
FONAPRA	4 952	5 141
FOSDA	86	86
Mobilisation créances	562	562
Crédits partenariat	20 417	25 985
Ligne PROPARCO	14 362	17 535
Lignes CFD	6 055	8 450
Crédit BIRD	3 644	4 351
Autres fonds extérieurs	33 411	38 368
UBCI -(SUITE)-		
Ligne Italienne	8 799	10 211
Ligne Suedoise	1 141	1 573
Ligne FODEP	248	360

Ligne Suisse	3 052	3 559
Ligne Espagnole	1 017	1 140
Ligne BEI	16 419	18 753
Ligne KFW	2 129	2 166
Encours FADES	606	606
Dettes rattachées à des ressources spéciales	513	579
Total Emprunts et Ressources Spéciales	85 023	96 658

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 41 141 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 37 368 KDT au 31 décembre 2004. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Provisions	(1)	9 463	7 318*
Comptes de régularisation	(2)	10 814	9 174
Créditeurs divers		7 461	7 126
Comptes exigibles après encaissement	(3)	13 403	13 750
		<u>41 141</u>	<u>37 368</u>

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Autres actifs » et « Autres passifs ». Ce reclassement porte sur des provisions (pour un montant de 396 KDT en 2004 et 364 KDT en 2005) constituées pour couvrir des éléments d'actifs. Ces provisions présentées jusqu'à l'exercice 2004 au niveau de la rubrique « autres passifs » ont été reclassées à partir de l'exercice 2005 en déduction des autres actifs.

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 404	3 390
Provisions pour risques et charges	2 332	1 926
Provisions pour charges de retraites	2 727	2 002
	<u>9 463</u>	<u>7 318</u>

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Charges à payer	6 113	4 483
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 769	1 867
Crédits à régulariser et divers	2 880	2 741
Compte d'ajustement devises	52	83
	<u>10 814</u>	<u>9 174</u>

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes exigibles après encaissement	75 040	86 172
Portefeuille encaissement	(61 637)	(72 422)
	<u>13 403</u>	<u>13 750</u>

4.3- CAPITAUX PROPRES**Note 12 - Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2005, le capital social s'élève à 50 000 KDT composé de 10 000 000 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2005 à 149 029 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2004	50 000	3 500	976	86 528	72	4	10 198	151 278
Réserve extraordinaire			-449	912			-463	0
Réserve à régime spécial			7				-7	0
Résultats reportés						-2	2	0
Distribution des bénéfices							-9 220	-9 220
Réserve légale		510					-510	0
Amortissement subvention					-33			-33
Résultat au 31-12-2005							7 004	7 004
Solde au 31-12-2005	50 000	4 010	534	87 440	39	2	7 004	149 029

UBCI -(SUITE)-

Conformément à la répartition des bénéfices de l'exercice 2004 telle que approuvée par l'AGO tenue le 25 avril 2005, il a été décidé de transférer un montant de 449 KDT de la réserve à régime spéciale à la réserve extraordinaire correspondant à la partie de cette réserve devenue disponible.

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2005 un montant de 209 636 KDT contre un solde de 184 483 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
En faveurs d'établissement bancaires et financiers	73 463	48 622
Etablissements bancaires	66 700	42 030
Entreprises liées : UTL	1 763	1 592
Engagements sur billet de trésorerie	5 000	5 000
En faveur de la clientèle	136 173	135 861
Cautions fiscales	9 022	8 160
Cautions pour marchés	61 825	56 148
<i>En devises</i>	8 238	3 227
<i>En dinars</i>	53 587	52 921
Cautions douanières	22 605	22 176
Cautions diverses	36 007	39 332
<i>En devises</i>	19 352	19 100
<i>En dinars</i>	16 655	20 232
Obligations cautionnées	6 714	10 045
	<u>209 636</u>	<u>184 483</u>

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 83 272 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 90 054 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	13 166	9 681
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	70 106	80 373
Ouverture de crédits documentaires	46 135	56 081
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	23 971	24 292
	<u>83 272</u>	<u>90 054</u>

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

Au 31 décembre 2005, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 80 573 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
SIDCO	312	312
Maison du Banquier	161	253
	<u>492</u>	<u>584</u>

Note 17 - Garanties reçues

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	36 266	44 327
Garanties reçues des banques	79 502	56 307
Garanties reçues des banques résidentes	1 125	1 059
Garanties reçues des banques non-résidentes	78 377	55 248
Nantissement titres	6 897	5 088
Garanties reçues de la clientèle	274 064	128 126
	<u>396 729</u>	<u>233 848</u>

La valeur des garanties reçues de la clientèle a augmenté au cours de l'année 2005 suite à l'augmentation des emplois et de la mise à jour du recensement des garanties reçues dans le cadre de la comptabilisation automatique au niveau du pétale « garanties ».

UBCI -(SUITE)-

4.5- ETAT DE RESULTAT**Note 18 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 68 718 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 63 849 KDT au 31 décembre 2004. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	2 963	1 974
Produits sur opérations de crédit	60 010	55 600*
Revenus assimilés	5 745	6 275**
	<u>68 718</u>	<u>63 849</u>

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Intérêts et revenus assimilés » et « Autres produits d'exploitation ». Ce reclassement porte sur les intérêts perçus sur les crédits accordés au personnel (un montant de 451 KDT en 2004 et 464 KDT en 2005). Ces intérêts étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Intérêts et revenus assimilés » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Autres produits d'exploitation ».

** Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Intérêts et revenus assimilés » et « Commissions ». Ce reclassement porte sur les commissions perçues sur les cautions étrangères assimilées à des intérêts (un montant de 534 KDT en 2004 et 482 KDT en 2005). Ces commissions étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Commissions » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Intérêts et revenus assimilés ».

Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Marché Monétaire au jour le jour	196	458
Marché Monétaire à terme	5	330
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	903	102
Marché Monétaire en devises	1 798	1 073
Autres	61	11
	<u>2 963</u>	<u>1 974</u>

Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	43 699	38 280
Comptes courants débiteurs	11 523	11 469
Crédits sur ressources extérieures	4 279	4 963
Créances douteuses ou litigieuses	509	888
	<u>60 010</u>	<u>55 600</u>

Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	2 647	2 800
Commissions de découverts	2 063	2 034
Commissions sur billets de trésorerie	49	64
Report-Déport	752	750
Autres Intérêts assimilés	234	627
	<u>5 745</u>	<u>6 275</u>

Note 19 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 17 942 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 17 031 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	15 074	14 249*
Commissions de tenues de comptes	2 333	2 508
Autres commissions	535	274**
	<u>17 942</u>	<u>17 031</u>

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Intérêts et revenus assimilés » et « Commissions ». Ce reclassement porte sur les commissions perçues sur les cautions étrangères assimilées à des intérêts (un montant de 534 KDT en 2004 et 482 KDT en 2005). Ces commissions étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Commissions » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Intérêts et revenus assimilés ».

** Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières », « Commissions » et « Autres produits d'exploitation ». Ce reclassement porte sur :

- les différences de change sur les opérations monétaires (un montant de 147 KDT en 2004 et 219 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Commissions » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».
- des frais facturés à la clientèle (un montant de 11 KDT en 2004 et 10 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Autres produits d'exploitation » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Commissions ».

UBCI -(SUITE)-

Note 20 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 448 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 5 455 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	1 251	589
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	287	516
Gains/opération BTA-BTC	62	253
+Value/cession titres	-	7
Bénéfice de change	5 022	4 647*
Perte de change	(315)	(633)
Intérêts /emprunt obligataire	125	100
Dotations aux provisions	16	(24)
	<u>6 448</u>	<u>5 455</u>

* Il est à signaler qu'un reclassement a été opéré rétrospectivement sur les postes « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières » et « Commissions ». Ce reclassement porte sur les différences de change sur les opérations monétiques (un montant de 147 KDT en 2004 et 219 KDT en 2005) qui étaient présentés jusqu'à 2004 au niveau de la rubrique « Commissions » et ont été reclassés à partir de l'exercice 2005 au niveau des « Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Note 21 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2005 un montant de 3 510 KDT contre 1 494 KDT au 31 décembre 2004 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	1 840	1 008
Dividendes sur portefeuille participation	1 354	486
Plus value cession titres de participation	316	-
	<u>3 510</u>	<u>1 494</u>

Note 22 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 198 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 22 265 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		2 856	885
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1)	18 555	15 691
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs		4 355	5 303
Charges assimilées		432	386
		<u>26 198</u>	<u>22 265</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Dépôts à vue	2 961	2 103
Bons de caisse et autres produits financiers	5 573	4 591
Comptes d'épargne	7 983	7 464
Certificats de dépôts	2 038	1 533
	<u>18 555</u>	<u>15 691</u>

Note 23 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 352 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 7 817 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Décote sur créance restructurée	-	13
Dotations aux provisions	15 903	13 735
Reprises de provisions	(15 059)	(9 137)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	629	238
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	184	337
Créances radiées	10 775	2 647
Récupération sur créances radiées	(80)	(16)
	<u>12 352</u>	<u>7 817</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 355 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 414 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Dotations aux provisions	420	577
Reprises de provisions	(65)	(163)
	<u>355</u>	<u>414</u>

UBCI –(SUITE)-

Note 25 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 632 KDT au 31 décembre 2005 contre un solde de 13 154 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Impôts et taxes	517	474
Travaux, fournitures et services extérieurs	5 804	4 829
Transport et déplacement	37	40
Frais divers de gestion	6 755	5 822
Charges sur opérations de leasing	68	43
Autres charges d'exploitation	1 451	1 946
	<u>14 632</u>	<u>13 154</u>

Note 26 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique enregistre une perte de 661 KDT au 31 décembre 2005 contre une perte de 104 KDT au 31 décembre 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Plus value de cession d'immobilisations	75	3
Moins value de cession d'immobilisations	(2)	(107)
Redressement fiscal	<u>(734)*</u>	<u>-</u>
	<u>(661)</u>	<u>(104)</u>

* il s'agit d'un redressement fiscal suite à un contrôle fiscal approfondi des exercices 2001,2002 et 2003.

Note 27 - Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2005 totalise 2 411 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	27 010
Réintégrations	3 891
Déductions (dont provisions)	(21 012)
Réinvestissements exonérés	(3 000)
Résultat fiscal	6 878
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	<u><u>2 411</u></u>

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 28 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 31 décembre 2005, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 102 259 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/05</u>	<u>31/12/04</u>
Caisse	8 753	7 757
Timbres fiscaux	-	6
Banque Centrale (comptes ordinaires)	15 067	15 188
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	4	4
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	2 610	3 755
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	99 537	42 185
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et à terme)	15 500	
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	20 271	
Banques non-résidentes installées à l'étranger (autres)	12 401	30 263
Chèques postaux	2	
Banques de dépôt (comptes ordinaires)		(113)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(1 864)	(3 122)
Banque Centrale (emprunts au jour le jour)	0	0
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)		(38 128)
Banques de développement comptes ordinaires	(26)	0
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(69 996)	(50 968)
	<u>102 259</u>	<u>6 827</u>

UBCI -(SUITE)-

4.7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 29 - Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>
Résultat net (en KDT)	7 004	10 198
Tantièmes	-	220
Résultat net attribuable aux actionnaires	7 004	9 978
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,700	0,998

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Note 30 - Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2005, se détaille comme suit :

	Durée < 3 mois	3 mois < D < 6 m	6 mois < D < 1 AN	1 An < D < 5 ANS	D > 5 ANS	TOTAL
ACTIF						
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	23 822					23 822
Créances sur les établissements bancaires et financiers	152 221	1 530	2 530	9 720	0	166 001
Créances sur la clientèle	269 080	221 304	50 999	259 594	84 142	885 119
Portefeuille-titre commercial	14 708			1 600	400	16 708
Portefeuille d'investissement	1 406			59 729		61 135
Valeurs immobilisées	855	921	3 518	12 757	14 827	32 878
Autres actifs	26 491					26 491
TOTAL ACTIFS	488 583	223 755	57 047	343 400	99 369	1 212 154
PASSIF						
Banque Centrale et CCP						
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3 715	40 513	29 483			73 711
Dépôts et avoirs de la clientèle	795 619	23 602	20 561	23 468		863 250
Emprunts et Ressources spéciales	11 053	3 401	5 101	35 710	29 758	85 023
Autres passifs	41 141					41 141
CAPITAUX PROPRES	8	8	16	7	148 990	149 029
TOTAL PASSIF	851 536	67 524	55 161	59 185	178 748	1 212 154
POSITION NETTE	-362 953	156 231	1 886	284 215	-79 379	0

Note 31 – Transactions avec les parties liées

Les principales transaction avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice 2005 clôt le 31 décembre 2005 se présentent comme suit :

* Opérations avec BNP Paribas

- L'UBCI bénéficie d'une assistance technique de la BNPP qui consiste en une maintenance technique et évolutive des applications informatiques de la banque. Le montant payé au titre de l'exercice 2005 s'élève à 2 120 KDT .

* Opérations avec UTL :

1/ Financement de l'activité de la société UTL :

- aval de billets de trésorerie pour un montant de 5 000 KDT avec un taux d'aval de 0.5% l'an.
- Octroi de deux crédits à moyen terme sur la ligne PROPARCO dont l'encours au 31 décembre 2005 s'élève à 9 780 KDT avec une marge UBCI de 1,25%.

UBCI –(SUITE)-

2/ Autres opérations

- Convention d'appel en garantie en vertu de laquelle l'UBCI garantit à l'UTL en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par l'UTL avec un client de l'UBCI, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le

locataire. L'intervention de la banque est rémunérée par une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% de l'encours garanti de chaque contrat. Par ailleurs, En rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, et conformément à la même convention, l'UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0.5% de l'encours garanti

Au titre de l'exercice 2005, les produits perçus et les charges supportées par la banque au titre de ces opérations se présentent comme suit :

- Commission de risque trimestrielle : 129 KDT
- Commission d'apport : 143 KDT
- Part de risque supportée par la banque : 127 KDT

- Convention d'assistance technique conclue avec l'UTL en date du 25/03/04. Selon cette convention, l'UTL confie à l'UBCI la mission de gestion comptable, de l'informatique, des ressources humaines, des moyens généraux et d'appui d'analyse du risque de crédit. Le coût global facturé en 2005 par l'UBCI au titre de cette convention est de 230 KDT.
- La banque a acquis du matériel de transport pris en leasing auprès de la société UTL. La charge de loyer relative à l'exercice 2005 s'élève à 68 KDT.

*** Opérations avec d'autres entités :**

- La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, Alyssa SICAV, UBCI Univers actions, Salambo SICAV et UTP SICAF. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt pour un total de 824 KDT.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2005 s'élève à 19 KDT.

*** Opérations avec Union Immobilière**

Pour certaines de ses agences la banque loue les locaux auprès de la société Union Immobilière dans laquelle elle détient 60%. Le montant total des loyers payés au titre de l'exercice 2005 s'élève à 135 KDT.

Note 32 – Evènements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 26 avril 2006. par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31-12-2005**

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 18 juin 2003, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de l'UBCI au 31 décembre 2005. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

UBCI –(SUITE)–

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, la banque procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires sur la base de l'état communiqué

périodiquement par la STICODEVAM. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'est pas opérée, dans l'attente de la publication du règlement du CMF et du cahier des charges à ce sujet.

Tunis, le 28 avril 2006
Le Commissaire Aux Comptes
AMC
Noureddine HAJJI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31-12-2005

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes:

- 1- La banque a eu recours au cours de l'exercice 2005 à BNP Paribas BDDI (qui détient 50% du capital de l'UBCI) pour des travaux d'assistance technique portant sur la maintenance, le développement et la standardisation des applications informatiques. Le coût global au titre de l'exercice 2005 s'est élevé à 2 120 KDT.
- 2- La société Union Tunisienne de L easing (UTL) (dont le capital est détenu à hauteur de 70% par l'UBCI) a confié à l'UBCI , en vertu d'une convention, la mission de gestion comptable, administrative, informatique et l'appui d'analyse du risque de crédit. Le montant facturé par la banque en 2005 au titre de cette prestation s'est élevé à 230 KDT.
- 3- La société UTL a conclu avec l'UBCI une convention d'appel en garantie en vertu de laquelle l'UBCI garantit à UTL en cas de perte sur un dossier de crédit bail réalisé par l'UTL avec un client de l'UBCI, une indemnisation à hauteur de sa participation au risque soit 50% sur le capital restant dû après le dernier loyer payé par le locataire.
L'intervention de la banque est rémunérée par une commission de risque trimestrielle calculée sur la base de 1% de l'encours garanti de chaque contrat. Par ailleurs, en rémunération des dossiers initiés et montés par le réseau des groupes d'exploitation, et conformément à la même convention, l'UBCI perçoit une commission d'apport calculée sur la base de 0,5% de l'encours garanti.
Au titre de l'exercice 2005, les produits perçus et les charges supportées par la banque au titre de ces opérations se présentent comme suit :
 - Commission de risque trimestrielle : 129 KDT
 - Commission d'apport : 143 KDT
 - Part de risque supportée par la banque : 127 KDT
- 4- La banque loue auprès de la société Union Immobilière (dans laquelle elle détient 60%) des locaux pour certaines de ses agences. Le montant total de la charge locative s'élève au titre de l'exercice 2005 à 135 KDT.
- 5- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2005 s'élève à 19 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, le 28 avril 2006

Le Commissaire Aux Comptes
AMC
Noureddine HAJJI